



Le 18/05/22

**SYNDICAT C.G.T. DES TERRITORIAUX DE ROUEN**

53 Bourg l'Abbé - 76000- ROUEN

Tél : 02 35 00 29 20

E.Mail : [territoriauxrouen@free.fr](mailto:territoriauxrouen@free.fr) ou [syndicat.cgt@rouen.fr](mailto:syndicat.cgt@rouen.fr)  
[jgalant@rouen.fr](mailto:jgalant@rouen.fr) 06 61 42 71 43 / [glarose@rouen.fr](mailto:glarose@rouen.fr) 06 61 34 82 74

**ALERTE**

**MAGOUILLE SYNDICALE**

Vous avez reçu récemment, le mail de Monsieur le Maire ainsi que le tract de FO sur le nouvel avantage soit-disant conquis par ce dernier. FO se vante d'avoir obtenu la gratuité des transports pour une petite partie des Catégories C.

Mr le Maire voudrait bien que ce syndicat s'approprie cette pseudo victoire. Mais privilégier un syndicat à l'aube des élections professionnelles, n'est-ce pas une machination ou de la manipulation de sa part ?

Rappelez-vous les négociations sur les 1607h, c'est ce même syndicat qui a abandonné les autres organisations syndicales et le personnel en lutte croyant obtenir quelque chose en sous-marin, résultat **nous avons tous perdu jusqu'à 6 jours de congés !**

Depuis plus de 10 ans, le syndicat CGT demande la gratuité des transports en commun **POUR TOUS** dans le cadre des négociations des avancées sociales. Cette proposition a toujours été refusée par l'administration pour une question juridique. Comme par enchantement, Mr le Maire trouve une parade plus que limite juridiquement alors que durant des années, on nous a rabâché que c'était illégal.

Pour preuve, voici les dernières propositions de la CGT (**sur 21**) transmises à Mr le Maire le 17 Février 2022 ainsi qu'à vous toutes et tous :

**3-Gratuité des parkings destinés aux agents qui bénéficient des emplacements rue Bourg l'Abbé, Victor Hugo, Capucins, Conservatoire.**

**4-Gratuité des parkings à proximité des bâtiments municipaux pour les agents qui n'ont pas d'autres choix de prendre leurs véhicules pour venir travailler.**

**7-Gratuité des transports en commun (réseau astuce) pour **TOUS**.**

**8-Forfait de 200 euros par an dans le cadre de l'application de la loi relative à la mobilité durable pour les agents qui utilisent leurs voitures personnelles (domicile-travail). Toutes ces Négociations sont sans réponse à ce jour !**

**Chers-es COLLEGUES NE SOYEZ PAS DUPES**